

Vote du budget de l'État 2023 et LPAC

Considérant

- L'**incertitude** qui subsiste quant au **vote du budget** et les montants en termes de postes, annuité et indexation qui seront réellement accordés à la fonction publique ;
- Le vote de la commission des finances, sous réserve du vote du Grand Conseil les 15 et 16 décembre, qui accorde l'**augmentation annuelle** (annuité) 2023 à tout le personnel ; une **indexation des salaires** en 2023 à hauteur de 2,44% ; **MAIS** qui **coupe 50 nouveaux postes** sur les 488 inscrits dans le projet de budget 2023 ;
- Le **renoncement du Conseil d'Etat** à signer le protocole d'accord qu'il avait élaboré avec les partenaires (Cartel, UCA, GCA, Avenir syndical) en raison des décisions de la commission des finances ;
- Les **subventions** prévues par le Conseil d'Etat afin de **couvrir intégralement** les coûts des mécanismes salariaux et de l'augmentation de l'énergie dans les entités subventionnées ;
- L'**inflation actuelle** qui, selon le calcul prévu par la loi, s'élève à 2,7%, calcul qui n'intègre pas l'augmentation des primes maladies (+ 4,7% à Genève), ni l'augmentation de la TVA de 0.4% (AVS21) ;
- La revendication de l'Union syndicale suisse (USS) d'**indexer les traitements de 5%** ;
- La volonté toujours pendante de l'employeur de **suspendre le versement de l'annuité en 2025** ;
- La **facilitation des licenciements** et la **limitation des voies de recours**, voulues par l'employeur et inscrites dans le projet de modification de la loi sur le personnel de l'administration cantonale (LPAC – PL 13159) ;
- Le **manque récurrent de nouveaux postes** au regard de la démographie et des nombreux services qui souffrent depuis des années de ce défaut de moyens, notamment dans le social, la santé, la sécurité et l'enseignement,

L'Assemblée du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, réunie à la salle du Faubourg :

- **Affirme sa détermination à défendre les services publics et les prestations** dues à la population, notamment par l'octroi de postes et de moyens à la hauteur des besoins ;
- **Réitère sa revendication d'obtenir une indexation pleine et entière des traitements** au regard de l'inflation, en gardant en référence l'augmentation de 5% réclamée par l'USS, afin de maintenir le pouvoir d'achat pour tous les personnels (publics et subventionnés) ;
- **Exige que l'annuité**, inscrite dans la loi, cesse d'être remise en question continuellement et qu'elle **soit** dorénavant, et pour toutes les années à venir, **versée automatiquement à tout le personnel** de l'Etat et du secteur subventionné ;
- **Exige le maintien de tous les nouveaux postes prévus** (488) dans le PB23 ;
- **Demande l'indexation des rentes des caisses de prévoyance (CEG, TPG et police) ;**
- **Revendique des moyens supplémentaires pour les secteurs subventionnés** afin de garantir la qualité des prestations, en particulier dans les secteurs de la santé et du social ;
- **Refuse que la loi** sur le personnel de l'administration cantonale (**LPAC**) soit modifiée **dans le but de faciliter les licenciements et exige le retrait du PL 13159 par le Conseil d'Etat ;**
- **Soutient le référendum** contre le « **hold-up fiscal des partis bourgeois !** » (fiscalité des biens immobiliers) ;
- **Donne mandat aux instances du Cartel** de défendre les revendications qui précèdent auprès de l'employeur et **d'organiser** à cette fin **les actions de lutte** nécessaires et d'en rendre compte régulièrement au personnel.

En appui à ces revendications, l'**Assemblée appelle l'ensemble du personnel à se rassembler le jeudi 15 décembre 2022 dès 17h30 et jusqu'à 19h15**

Aux Canons (2, rue de l'Hôtel-de-Ville) – Vote du budget par le Grand Conseil

Résolution adoptée à l'unanimité